



ELECTIONS 2014

Syndicat CGT - Finances Publiques

Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

GÉOMÈTRES LE 4 DÉCEMBRE VOTEZ CGT

Dans une DGFIP à bout de souffle, où les restrictions budgétaires pèsent chaque jour un peu plus sur les conditions de vie au travail et l'exécution des missions, la CGT Finances Publiques a fait entendre la voix des géomètres cadastrateurs.

Plusieurs chantiers se sont ouverts, chacun emportant des conséquences importantes pour l'ensemble du corps ; nous revenons ici sur les éléments qui ont plus particulièrement marqué la période.

La CGT entend encore œuvrer afin de suivre les revendications propres aux géomètres cadastrateurs et de faire en sorte que celles-ci soient reconnues, écoutées et satisfaites, à l'instar de celles portées par toutes les catégories de fonctionnaires.

» LE DOSSIER INDEMNITAIRE :

Les indemnités forfaitaires de déplacement dans le département (IFDD), indemnités kilométriques (IK) et indemnité spéciale de terrain (IST) sont sans cesse évoquées dans nos déclarations liminaires.

Pourtant les discussions concernant le régime indemnitaire des personnels non sédentaires ne se sont enclenchées qu'en fin d'année 2013 dans le but de sécuriser ces indemnités, excluant l'IK qui elle, relève de la Fonction publique.

L'ensemble des débats a été fidèlement retranscrit dans les comptes-rendus de tous les groupes de travail. Il convient de souligner que la présence permanente de représentants du corps des géomètres au sein de la délégation de la CGT a permis d'éviter les faux débats, pour se concentrer sur la meilleure manière d'ajuster et de valoriser les niveaux indemnitaires des agents non-sédentaires.

Sans cette vigilance, certains collègues contraints par exemple d'effectuer des montées en charge ou des travaux liés à la révision auraient été exclus du nouveau dispositif.

D'emblée, la Direction Générale a annoncé que l'instabilité juridique des IFDD et de l'IST (confirmée lors d'un contrôle de l'URSSAF en 2010-2011) n'autorisait plus leur maintien en tant que tel. Deux choix s'offraient alors à nous :

- ✓ soit il était mis fin à ce système et on ouvrait des discussions sur la meilleure manière d'en sortir ;
- ✓ soit on s'engageait dans un indemnitaire toujours forfaitaire (les « Allocations pour Frais d'Emploi »), versé sous réserve de fournir les justificatifs correspondant aux dépenses engagées. Pour mémoire, cette indemnité présente une similitude avec l'ancien système, car non imposable mais soumise à cotisations sociales.

Il ne faut toutefois pas se tromper sur la nature exacte des discussions qui ont eu lieu : la Direction Générale n'a jamais eu l'ambition de revaloriser les régimes indemnitaires ou de corriger des années de perte de pouvoir d'achat :

- ✓ aucune revalorisation depuis 1996 pour les IFDD en dépit des nombreuses démarches entreprises par la CGT ;
- ✓ l'IST figée depuis 1992 ;
- ✓ le gel du point d'indice depuis 2010 et maintenu jusqu'en 2017.

Au final, la DG a procédé à un ajustement indemnitaire qui ne concerne que les populations dites atypiques, soit environ seulement 20% des agents de la DGFIP !

A cette heure, la bascule dans le nouveau régime indemnitaire a eu lieu le 1^{er} juillet pour les B et C mais les débats sur ce sujet ne sont pas clos avec l'administration centrale. Dans ce nouveau régime, la disparition des IFDD et de l'IST est intégralement compensée, en montant brut, par différents niveaux d'ACF (Allocation complémentaire de fonction) ou de GMR (garantie de maintien des rémunérations).

Consciente de la frustration exprimée par certains agents lors de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, la CGT considère néanmoins que le problème se situe en 1^{er} lieu au niveau du pouvoir d'achat, lequel souffre des politiques d'austérité menées depuis 10 ans en France. Entre prélèvements obligatoires, hausses d'impôts, gel du point d'indice, remboursements de frais de faible niveau, taux de promotion en berne, la liste des griefs reste longue !

La CGT continuera à se battre pour obtenir de l'administration une revalorisation et une meilleure prise en charge des remboursements de frais.

Toujours aussi prompte à se doter d'outils informatiques aussi peu ergonomiques que passablement intuitifs, l'administration exacerbe les frustrations de ses agents. Mal remboursé, l'agent s'échine à passer les niveaux de Chorus FDD...

Au quotidien, il en va tout autrement : la CGT veillera, dans la période qui s'ouvre, à la bonne application des décisions prises pendant les groupes de travail. Il suffit pour s'en convaincre de voir les difficultés de mise en œuvre du logiciel (Chorus FDD, très peu pratique), et les résistances qui persistent à certains niveaux ! Les discussions ne sont pas closes ici encore, heureusement : l'évolution des mentalités prendra sans doute du temps !

La CGT continuera, sur ce terrain-là, à porter les revendications des géomètres pour que le quotidien de notre travail et de nos missions soit justement reconnu et correctement défrayé !

Compétences désormais exclusives de la Direction Générale, les éléments composant le nouveau régime indemnitaire feront l'objet d'après discussions de notre part pour répondre aux aspirations salariales des agents de la DGFIP.

» LA RPCU (Représentation Parcellaire Cadastre Unique) :

Rappelons-nous ici la situation de départ :

- ✓ L'IGN propose un outil de mise en continuité géographique et répond en cela à une attente forte des usagers de l'information géographique, sous toutes ses formes. Il n'y avait qu'un pas à franchir pour substituer la BD parcellaire (produit IGN) au plan cadastral ;
- ✓ Les appétences de l'IGN n'ont été stoppées que par l'intervention politique engagée par la CGT. En effet, pesant de tout son poids sur les débats parlementaires, la CGT a su sensibiliser les membres du Sénat au rôle et à la place qui revient de droit au plan cadastral dans la construction de l'information géographique.



- ✓ Fort du statut de référentiel de l'information géographique formalisée dans la loi sur la simplification, la DGFIP se trouvait contrainte de faire preuve d'ambition sur le sujet. Ainsi naquit la RPCU, toujours en construction et désormais inscrite dans la démarche stratégique.

Cela aura pris beaucoup de temps et d'énergie, mais nous y voilà : la mise en continuité des communes, puis des feuilles constitueront, avec la mise à jour du plan sous toutes ses formes (conservation classique, remaniement, photogrammétrie) un gros travail pour les géomètres dans les années à venir.

Cependant, la CGT reste prudente : si le rôle et la place du plan cadastral sont confirmés dans ce cadre, cela ne peut ni ne doit se faire sans conditions.

Avant même le début des travaux, la CGT a exigé et obtenu que des techniciens du plan soient membres de plein exercice des commissions chargées d'étudier les zones cadastrales dites « complexes ». Ils pourront ainsi faire valoir leur expertise et utilement guider les choix sur les *modus operandi* à retenir.

Nous ne sommes cependant pas dupes. La tentation sera grande d'aller vite sans forcément se soucier de qualité. Cela n'est pas anecdotique ; il ne s'agit pas d'avoir parcouru tout ce chemin pour que le plan cadastral soit au final détérioré et de qualité moindre que l'original !

La CGT restera donc particulièrement vigilante aux moyens péculiaires et humains indispensables à la bonne conduite des opérations. Un pilotage national et local devra nécessairement être à la hauteur des enjeux.

» LA REVISION :

Le desserrement du calendrier finalement décidé par l'administration était une nécessité eu égard au volume des travaux à assurer.

Mais pourquoi précipiter la révision des locaux d'habitation ? La masse des informations à traiter est sans commune mesure avec celle résultant de la révision des locaux professionnels.

La Direction Générale reste désespérément muette sur les moyens à allouer à un tel chantier dans un contexte particulièrement instable, tant sur le plan politique que structurel. Le calibrage des équipes actuelles ainsi que l'évaporation des compétences devraient pourtant inciter à davantage de modération.

La Direction Générale fait preuve sur ce dossier d'un amateurisme patent :

- ✓ Absence de directives ;
- ✓ Absence réelle de méthodologie ;
- ✓ Mise en place d'une boîte à outil misérable ;
- ✓ Absence de bilan des opérations menées dans le cadre de la révision des locaux professionnels.

Autant de facteurs concomitants qui mettent sérieusement en péril ces révisions !

La CGT considère indispensable une révision des valeurs locatives, mais pas à n'importe quelles conditions ! Les volumes d'emplois dédiés à l'ensemble des tâches d'assiette, mais aussi de contrôles doivent souligner la qualité qu'entend porter la DGFIP à ses travaux.

Force est de constater qu'aujourd'hui, la faiblesse des moyens qui y sont alloués soulèvent le doute sur la réelle volonté d'accomplir cette mission jusqu'au bout.

La crédibilité de la DGFIP se trouve ici engagée, et par là - même la reconnaissance du travail des agents : la CGT veillera à ce que leur implication et professionnalisme soient reconnus.



» GEOMETRE CADASTREUR : DANS QUELLE STRUCTURE ?

La DGFIP s'enferme dans ses vieux démons : une persévérance constante dans l'erreur alors que tous les clignotants sont au rouge, refus d'entendre toute critique susceptible de remettre en cause son modèle... Toute la panoplie de la rhétorique communicative de la centrale est déployée pour nous vendre une réforme de structure nocive et rétrograde.

La réforme SIP/CDIF est revenue au travers de la démarche stratégique : s'il existait une seule raison de refuser et combattre celle-ci (il en existe tellement !...) ce serait bien le retour de cette réforme !

Au moment où la mission cadastrale doit être consolidée dans un contexte de révision des valeurs locatives cadastrales, d'importantes évolutions touchant le plan cadastral, la Direction Générale s'emploie en permanence à la fragiliser ! Les CDIF, PELP et autres PTGC servent régulièrement de réservoirs d'emplois, et les services en charge des missions fiscales et foncières sont mis en pièces, ce qui aboutit sur plusieurs sites à la disparition pure et simple de ces missions.

La CGT considère que la DGFIP outrepassse très largement ses prérogatives, puisqu'elle influe sur l'aménagement du territoire lorsque des restructurations aboutissent à des fermetures de service ! Les tenants de la pensée unique estiment indispensable le resserrement des administrations dites « à réseaux » : la CGT dit non !

Bien au contraire, dans le contexte social actuel, elle considère fondamental que le rôle des services publics soit ré-affirmé et conforté, et que leurs implantations soient au plus proche de nos concitoyens les plus fragiles.

Évidemment, la réflexion ne peut s'entendre à moyens constants, avec des structures à trop faibles effectifs pour les rendre viables.

L'isolement des géomètres est le corollaire de ces fermetures de service, ce qui détériore encore plus – si besoin en est ! – les conditions de vie au travail des agents. L'encadrement n'est plus de proximité, éloigné, et laisse des collègues parfois très jeunes livrés à eux-mêmes lorsqu'ils auraient besoin de soutien.

L'éclatement de la mission cadastrale équivaut, ni plus ni moins, à son démantèlement. Les discours résistent difficilement aux faits : les constats de la CGT sont sans appel. Partout où les directions ont fait le choix, souvent à marche forcée, de mettre en place cette funeste réforme, la mission cadastrale a été sinon mise sous le boisseau, du moins largement amputée de pans entiers.



La CGT Finances Publiques revendique :

- L'unité de la mission cadastrale qui repose sur l'ensemble de ses trois piliers, de manière égalitaire : fiscal – foncier – topographique ;
- Le maintien de « services du cadastre » sur tout le territoire avec une réflexion sur le maillage territorial.

La CGT va continuer sa lutte contre cette réforme destructrice, issues d'idées obsolètes et qui n'ont plus cours depuis longtemps ! Tout le monde gagnerait du temps si la DG reconnaissait enfin sa coupable persévérance.

Géomètres cadastrateurs
LE 4 DÉCEMBRE VOTEZ CGT